



Namur, le 03 mai 2011

Le Vice-Président
Ministre du Budget, des Finances,
de l'Emploi, de la Formation
et des Sports

**INSTITUT NOTRE-DAME - SEMINAIRE 2E ET 3E
DEGRES
Rue Piconrue 4-6
6600 BASTOGNE**

Nos références : AA/PM/DT/03052011

Objet : Plan Marshall 2. Vert - Plan Langues de la Région wallonne

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

Depuis 2005, plus de 3500 étudiants ont bénéficié de bourses de type « deuxième rhéto » et ont eu l'opportunité pendant un an de perfectionner leur connaissance des langues en néerlandais, allemand et anglais, à l'étranger.

Le Gouvernement wallon a décidé que le Plan Marshall 2.vert devait poursuivre cette priorité et je me suis personnellement assuré que cette mesure, constitutive du Plan Marshall 2.vert, puisse produire ses effets dès 2010.

Au cours des prochaines années, plus de 5.000 bourses d'immersion linguistique seront proposées aux étudiants de dernière année du secondaire (général, technique ou professionnel). Et pour la seule année 2011 (couvrant l'année scolaire 2011-2012), ce sont 750 bourses qui sont disponibles.

Nouveauté, l'élargissement des bourses « rhétos » aux candidats souhaitant partir pour un seul semestre. Ce dispositif permet de combiner la bourse « rhétos » avec d'autres formules (voir point 6).

Je souhaite que la plus large diffusion soit faite sur ce produit dont je vous trace succinctement le cadre.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'expression de mes meilleures salutations.

André ANTOINE
Ministre de la Formation

ANNEXE

1. Nombre de bourses

750 bourses pour la Région wallonne

2. Conditions :

Être domicilié en Région wallonne ou être diplômé d'un établissement scolaire situé sur le territoire de la Wallonie;
Détenir un certificat d'enseignement secondaire supérieur ou assimilé (technique ou professionnel, Ifapme, CEFA), délivré entre juin 2010 et septembre 2011,
Participer à un test de langue, lequel sera approprié à l'option choisie et réalisé au Forem.

NB : pour réaliser un séjour **unilingue en anglais**, le rhétoricien devra réussir le test au niveau **A2+3** en néerlandais ou allemand.

3. Montants forfaitaires des bourses :

Payement d'un acompte de 75 % à l'acceptation du dossier ; les 25 % de solde seront libérés si des progrès linguistiques suffisants sont réalisés (voir pt 7 Evaluation).

Deux taux :

3.500 €

6.000 € pour le candidat ayant bénéficié d'une allocation d'études (secondaires ou supérieures) durant l'année scolaire 2010-2011

ou pour le candidat dont la famille a eu, en 2009, un revenu imposable global qui aurait permis l'obtention d'une allocation d'études dans l'enseignement supérieur, durant l'année scolaire 2011-2012.

Aucune autre dérogation ne sera admise.

4. Langues prioritaires :

Néerlandais et allemand.

NB : l'anglais sera également autorisé **sous condition** de le pratiquer avec l'une des 2 autres langues prioritaires ou de prouver sa connaissance suffisante dans l'une de ces 2 langues.

5. Destinations possibles :

Flandre, Pays-Bas

Communauté germanophone, Allemagne, Autriche

Royaume-Uni, Irlande, Malte, Etats-Unis, Canada (sauf Québec).

Pour des habitants de la Communauté germanophone ou qui ont terminé leur scolarité en allemand :

en plus : immersion possible en français (sauf école supérieure)

mais pas : d'immersion autorisée en allemand

6. Organisation des séjours :

a) séjours unilingues

Deuxième rhéto

Ou première année du cycle supérieur

Ou séjour en centre(s) de langues : 2 périodes de 18 semaines de cours, comportant min 20 heures de formation par semaine.

b) séjours combinant 2 langues

2 demi-rhéto

ou 1 demi-rhéto et 1 semestre en centres de langues

ou 2 semestres en centres de langues.

c) séjours combinant 2 programmes

1 demi-rhéto et 1 semestre qui pourrait, par exemple, être destiné à l'apprentissage d'une langue non prévue par le Plan Marshall 2.vert (espagnol, italien, ...), un autre pays de destination (Australie, Nouvelle-Zélande, ...) ou d'un projet à l'étranger d'une toute autre nature (séjour au pair, aide humanitaire, ...), voire d'un projet pédagogique d'un autre type (cours préparatoires en maths, sciences, ...).

Toutes ces formules se pratiqueront :

Via un opérateur agréé

Ou en filière libre.

NB : Dans ce dernier cas, on exigera du candidat : une assurance « tous risques » adaptée à l'immersion, la preuve de l'inscription (provisoire) dans une école ou (définitive) dans un centre de langues (choisis parmi les centres agréés par le Forem) et la preuve de la réservation d'un logement.

7. Evaluation :

La fréquentation des cours prévus au programme est obligatoire. Aucune absence non justifiée par certificat officiel ne sera tolérée.

Questionnaire de satisfaction à rentrer après chaque semestre,

Test d'évaluation linguistique après chaque semestre (ou en fin d'immersion).

Des progrès linguistiques seront exigés qui conditionneront le paiement du solde de la bourse :

+ 1 niveau minimum par semestre pour un candidat de niveau linguistique A1;

+ 1 demi-niveau minimum par semestre pour un candidat de niveau supérieur à B1.

8. Abandon, renvoi :

Si raisons valables à l'abandon (maladie, ...) : pas de remboursement exigé ;

Si raisons non valables ou renvoi par l'opérateur : remboursement intégral de la bourse.

9. Procédure de gestion :

Dossier de demande envoyé au FOREM,

Accusé de réception au candidat,

Rendez-vous pour le(s) test(s) linguistique(s),

Lettre d'acceptation ou de refus,

Païement de 75% quand le dossier est en ordre,

Païement de 25% en fin d'immersion positive.

Tous ces critères sont plus largement précisés dans un vade-mecum édité par Le FOREM. Pour toute question complémentaire, je vous invite donc à contacter Le FOREM - Plan Langues - Lies Lemaitre 071/27.71.77.